

Annexe II  
CA-10-202502-53

# **RÉSOLUTIONS ISSUES DES CONSULTATIONS SUR LE PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DESTINATION DES IMMEUBLES 2025-2028 DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE MONTRÉAL**

## **ANNEXE II**

Service de l'organisation scolaire  
Bureau de la planification et de la gestion des espaces

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire **2025-2026**

001 École Philippe-Labarre .....	6
002 École Armand-Lavergne.....	7
003 École Saint-Justin.....	8
005 École La Vérendrye.....	9
010 École Sainte-Louise-de-Marillac .....	10
012 École Saint-François-d'Assise.....	11
013 École Boucher-De La Bruère.....	12
015 École Saint-Fabien .....	13
017 École Louis-Dupire .....	14
019 École Guillaume-Couture .....	15
022 École Notre-Dame-des-Victoires.....	16
023 École Alphonse-Desjardins.....	17
024 École Notre-Dame-du-Foyer.....	18
025 École Saint-Clément .....	19
028 École Maisonneuve .....	20
029 École des Monarques .....	21
032 École Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle .....	22
033 École Saint-Nom-de-Jésus .....	23
035 École Sainte-Jeanne-d'Arc.....	24
036 École Saint-Noël-Chabanel.....	25
039 École Léonard-De Vinci.....	26
041 École Baril.....	27
043 École Sainte-Bernadette-Soubirous .....	28
044 École Saint-François-Solano .....	29
045 École Sainte-Bibiane.....	30
046 École Rose-des-Vents .....	31
048 École Saint-Émile .....	32
049 École Notre-Dame-de-l'Assomption .....	33
051 École Saint-Antoine-Marie-Claret .....	34

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

053 École Atelier .....	35
054 École Sainte-Lucie .....	36
055 École Montcalm .....	37
056 École Sans-Frontières .....	38
058 École Saint-Jean-de-la-Lande .....	39
059 École Marie-Rivier .....	40
061 École Saint-Bernardin .....	41
063 École Saint-Mathieu .....	42
064 École Saint-Jean-de-Brébeuf .....	43
065 École Saint-Marc .....	44
068 École Saint-Anselme .....	45
070 École Jean-Paul-Riopelle .....	46
071 École Saint-Barthélemy .....	47
074 École Jean-Baptiste-Meilleur .....	48
075 École La Visitation .....	49
077 École Madeleine-de-Verchères .....	50
079 École Saint-Pierre-Claver .....	51
080 École Champlain .....	52
082 École Saint-Isaac-Jogues .....	53
084 École Saint-Gabriel-Lalemant .....	54
085 École Garneau .....	55
086 École Saint-Ambroise .....	56
087 École Paul-Bruchési .....	57
089 École Lanaudière .....	58
091 École Marguerite-Bourgeoys .....	59
092 École Louis-Colin .....	60
094 École Marie-Favery .....	61
095 École Saint-Arsène .....	62
096 École Saint-Étienne .....	63

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire **2025-2026**

097 École Arc-en-Ciel.....	64
097 École Arc-en-Ciel.....	65
100 École Saint-Paul-de-la-Croix .....	66
101 École Fernand-Seguin .....	67
102 École Christ-Roi.....	68
104 École Saint-Gérard.....	69
105 École La Mennais .....	70
106 École Hélène-Boullé.....	71
107 École Sainte-Cécile.....	72
110 École La Petite-Patrie .....	73
111 École Saint-Enfant-Jésus .....	74
115 École Lambert-Closse.....	75
117 École Ahuntsic .....	76
119 École Saint-André-Apôtre.....	77
120 École Saint-Simon-Apôtre.....	78
121 École Saint-Benoît.....	79
122 École Barclay .....	80
124 École Camille-Laurin.....	81
127 École FACE .....	82
128 École Barthélemy-Vimont.....	83
130 École Charles-Lemoyne .....	84
131 École Jeanne-LeBer.....	85
132 École François-de-Laval.....	86
134 École Félix-Leclerc .....	87
135 École Bedford.....	88
137 École Saint-Léon-de-Westmount .....	89
139 École Victor-Rousselot .....	90
140 École Ludger-Duvernay.....	91
140 École Ludger-Duvernay.....	92

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire **2025-2026**

142 École Notre-Dame-des-Neiges .....	93
144 École Lucille-Teasdale.....	94
145 École Gilles-Vigneault.....	95
146 École Sainte-Odile.....	96
147 École Alice-Parizeau.....	97
150 École Simonne-Monet.....	98
151 École Louisbourg.....	99
152 École des Nations.....	100
154 École Saint-Zotique.....	101
155 École Iona.....	102
156 École Notre-Dame-de-Grâce.....	103
164 École Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours.....	104
165 École Coeur-Immaculé-de-Marie .....	105
167 École Saint-Jean-de-Matha .....	106
170 École Sainte-Catherine-de-Sienne .....	107
171 École Judith-Jasmin.....	108
205 École Victor-Doré .....	109
209 École Saint-Pierre-Apôtre.....	110
221 École Irénée-Lussier .....	111
225 École Joseph-Charbonneau .....	112
248 École Le Vitrail.....	113
252 École Louise-Trichet .....	114
253 Académie Dunton .....	115
254 École Louis-Riel.....	116
256 École Édouard-Montpetit.....	117
258 École Marguerite-De Lajemmerais .....	118
259 École Chomedey-De Maisonneuve .....	119
262 École Joseph-François-Perrault.....	120
263 École Louis-Joseph-Papineau.....	121

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire **2025-2026**

264 École Pierre-Dupuy .....	122
265 École Jeanne-Mance .....	123
267 Académie De Roberval.....	124
268 École Père-Marquette .....	125
269 École Georges-Vanier .....	126
271 École Sophie-Barat .....	127
274 École Robert-Gravel.....	128
278 École Lucien-Pagé .....	129
282 École La Dauversière.....	130
286 École Saint-Henri.....	131
287 École Honoré-Mercier .....	132
288 École La Voie .....	133
291 École Saint-Luc.....	134
303 Centre Saint-Paul .....	135
306 Centre William-Hingston.....	136
315 Centre Marie-Médiatrice .....	137
340 Centre Gabrielle-Roy .....	138
343 Centre Gédéon-Ouimet .....	139
344 Centre Sainte-Croix.....	140
358 Centre Saint-Louis.....	141
371 Centre Tétreaultville .....	142
389 Centre Yves-Thériault.....	143
414 École des métiers du Sud-Ouest-de-Montréal.....	144
435 École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal .....	145
457 École des métiers de l'horticulture de Montréal .....	146
474 École des métiers des Faubourgs-de-Montréal.....	147
478 École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal (ÉMICA) .....	148
494 École des métiers de l'aérospatiale de Montréal.....	149
Ville de Montréal.....	150

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 001 École Philippe-Labarre

Date de la consultation : 1/7/2025 9:49:22 AM

Nom de la direction : Alexandra Dufort

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

**Réponse : ACCEPTÉ**

**Explications :**

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

**Le CÉ est : EN ACCORD**

**Explications :**

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 002 École Armand-Lavergne

Date de la consultation : 10/15/2024 5:35:21 PM

Nom de la direction : Sophie Quintal

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

---

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

---

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 003 École Saint-Justin

Date de la consultation : 12/12/2024 7:17:46 PM

Nom de la direction : Genevieve Tremblay

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN DÉSACCORD**

Explications : *Pour l'année scolaire 2026-2027, l'occupation du bâtiment 303 considéré comme annexe temporaire devra être retiré de l'acte d'établissement. Il y aura 2 locaux accessibles à la communauté pour des activités sportives.*

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 005 École La Vérendrye

Date de la consultation : 12/12/2024 8:52:32 PM

Nom de la direction : Josée Lavoie

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

---

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

---

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 010 École Sainte-Louise-de-Marillac

Date de la consultation : 11/27/2024 6:28:57 PM

Nom de la direction : Karine Groleau

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

---

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

---

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 012 École Saint-François-d'Assise

Date de la consultation : 11/6/2024 8:09:01 PM

Nom de la direction : Nathalie Langelier

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 013 École Boucher-De La Bruère

Date de la consultation : 10/29/2024 4:39:44 PM

Nom de la direction : O'Neill Langlois

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 015 École Saint-Fabien

Date de la consultation : 11/25/2024 6:35:17 PM

Nom de la direction : Yvan Bergeron

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **REFUSÉ**

Explications : Nouvelle adresse pour l'annexe, bâtiment 336, 5210 Bossuet.

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN DÉSACCORD**

Explications : Adresse du bâtiment 336.

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 017 École Louis-Dupire

Date de la consultation : 10/2/2024 7:36:04 PM

Nom de la direction : Pascal D'asti

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 019 École Guillaume-Couture

Date de la consultation : 10/23/2024 7:16:02 PM

Nom de la direction : Maryvonne Robert

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

---

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

---

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 022 École Notre-Dame-des-Victoires

Date de la consultation : 11/20/2024 7:29:39 PM

Nom de la direction : Brigitte Côté

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **REFUSÉ**

Explications : Bâtisse 135: il manque l'inscription de préscolaire

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 023 École Alphonse-Desjardins

Date de la consultation : 10/16/2024 6:29:39 PM

Nom de la direction : Guillaume Michaud

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 024 École Notre-Dame-du-Foyer

Date de la consultation : 11/25/2024 5:11:44 PM

Nom de la direction : Marie-Hélène Blouin

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 025 École Saint-Clément

Date de la consultation : 12/11/2024 7:14:28 PM

Nom de la direction : Dominique Boiteau

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 028 École Maisonneuve

Date de la consultation : 12/18/2024 9:42:40 AM

Nom de la direction : Éric Duguay

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN DÉSACCORD**

Explications : *Le local A306 est un local destiné aux cours et aux activités d'arts dramatiques. Il ne doit pas être comptabilisé dans le total des classes. Naturellement, cela aura un impact sur la capacité d'accueil qui passerait à 486.*

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 029 École des Monarques

Date de la consultation : 11/12/2024 7:01:36 PM

Nom de la direction : Julie Simard

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 032 École Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle

Date de la consultation : 12/3/2024 5:49:41 PM

Nom de la direction : Jean-Michel Lattaro

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 033 École Saint-Nom-de-Jésus

Date de la consultation : 10/15/2024 5:39:35 PM

Nom de la direction : Véronique Barrette

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 035 École Sainte-Jeanne-d'Arc

Date de la consultation : 10/9/2024 5:32:13 PM

Nom de la direction : Christine Forgues

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 036 École Saint-Noël-Chabanel

Date de la consultation : 11/6/2024 5:09:17 PM

Nom de la direction : Alexandre De Courcy

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **REFUSÉ**

Explications : Ajouter classes accueil et AMPLI

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN DÉSACCORD**

Explications : 19 classes disponibles

# RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

## 039 École Léonard-De Vinci

Centre  
de services scolaire  
de Montréal  
Québec

(Entête de l'établissement avec logo)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL  
D'ÉTABLISSEMENT DE École Léonard-De Vinci

TENUE LE 22 octobre 2024 à Montréal

OBJET : Consultation concernant la possibilité de modifier un élément de l'acte d'établissement

Le conseil d'établissement a été consulté concernant la proposition formulée dans le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 24-25 pour consultation pouvant mener à la modification d'un élément de l'acte d'établissement.

Considérant la situation et les renseignements présentés :

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la modification proposée à l'acte d'établissement dans le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour consultation, et ce dès la rentrée 24-25

Ou

DE PROPOSER, après avoir été consulté au sujet de la modification d'un élément de l'acte d'établissement tel qu'indiqué au plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour consultation du CSSDM, la recommandation suivante :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Le soussigné, président du conseil d'établissement de École Léonard-De Vinci certifie que le texte qui précède est celui d'une résolution dûment adoptée par le conseil d'établissement le 22/10/2024 et que cette résolution est toujours en vigueur dans son intégralité.

Montréal le 22/10/2024.

Présidence du conseil d'établissement

Rosanne Labelle  
[nom du président]

Rosanne Labelle  
[signature du président]

Annexe III 4 sur 4 18/05/2024

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 041 École Baril

Date de la consultation : 11/26/2024 7:28:12 PM

Nom de la direction : Jocelyn Côté

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 043 École Sainte-Bernadette-Soubirous

Date de la consultation : 11/19/2024 7:02:47 PM

Nom de la direction : David Dufour

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

---

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

---

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 044 École Saint-François-Solano

Date de la consultation : 12/9/2024 7:43:36 PM

Nom de la direction : Alexandre Lavoie

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 045 École Sainte-Bibiane

Date de la consultation : 11/4/2024 5:31:21 PM

Nom de la direction : Christian Simoneau

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

---

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

---

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 046 École Rose-des-Vents

Date de la consultation : 10/24/2024 6:55:21 PM

Nom de la direction : Isabelle Di Torre Filion

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 048 École Saint-Émile

Date de la consultation : 11/4/2024 7:05:34 PM

Nom de la direction : Debby Beaulieu

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

---

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

---

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 049 École Notre-Dame-de-l'Assomption

Date de la consultation : 10/8/2024 6:53:09 PM

Nom de la direction : Josée Dagenais

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 051 École Saint-Antoine-Marie-Claret

Date de la consultation : 12/3/2024 8:06:05 PM

Nom de la direction : Ghislain Gaudet

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 053 École Atelier

Date de la consultation : 11/5/2024 7:45:33 PM

Nom de la direction : Rahili Assaf

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 054 École Sainte-Lucie

Date de la consultation : 10/1/2024 7:51:40 PM

Nom de la direction : Véronique Parent

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN DÉSACCORD**

Explications : *Nous aimerions comprendre pourquoi les prévisions de clientèle n'a pas d'impact sur la capacité d'accueil en terme de locaux disponibles.*

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 055 École Montcalm

Date de la consultation : 12/2/2024 5:55:25 PM

Nom de la direction : Éric Daly

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN DÉSACCORD**

Explications : *Nous avons un questionnaire sur la diminution prévue du nombre de classes qui passerait de 21 à 18 entre 2024-2025 et 2025-2026.*

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 056 École Sans-Frontières

Date de la consultation : 11/26/2024 6:45:14 PM

Nom de la direction : Isabelle Filion

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

---

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

---

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 058 École Saint-Jean-de-la-Lande

Date de la consultation : 11/5/2024 6:48:38 PM

Nom de la direction : Nathalie Jarrin

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 059 École Marie-Rivier

Date de la consultation : 11/6/2024 6:23:32 PM

Nom de la direction : Aser Mbouna Momo

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

**Réponse : REFUSÉ**

**Explications :** 3 salles d'activités physiques. 2 au pavillon Louvain et 1 au pavillon Legendre.

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

**Le CÉ est : EN ACCORD**

**Explications :** 3 salles d'activités physiques. 2 au pavillon Louvain et 1 au pavillon Legendre.

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 061 École Saint-Bernardin

Date de la consultation : 9/24/2024 2:46:54 PM

Nom de la direction : Fabienne Groslier-Cauché

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **REFUSÉ**

Explications : L'école accueille également des classes d'accueil (préscolaire et primaires)

L'école a deux gymnases (un dans chaque bâtiment).

L'école se questionne sur l'identification de la salle d'activités physiques (quel bâtiment ?)

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN DÉSACCORD**

Explications : Indiquer deux gymnases et identifier le lieu de la salle d'activité physique.

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 063 École Saint-Mathieu

Date de la consultation : 10/28/2024 8:12:03 PM

Nom de la direction : Guillaume Smith-Desbiens

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 064 École Saint-Jean-de-Brébeuf

Date de la consultation : 10/23/2024 7:17:28 PM

Nom de la direction : Patrice Fournier

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

---

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

---

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 065 École Saint-Marc

Date de la consultation : 10/22/2024 7:47:34 PM

Nom de la direction : Dino Spassatempo

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 068 École Saint-Anselme

Date de la consultation : 12/11/2024 6:52:19 PM

Nom de la direction : Sylvie Beaudoin

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

---

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

---

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 070 École Jean-Paul-Riopelle

Date de la consultation : 10/9/2024 7:39:34 PM

Nom de la direction : France Verbeke

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 071 École Saint-Barthélemy

Date de la consultation : 11/12/2024 6:22:46 PM

Nom de la direction : Amélie Pelletier-Houde

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN DÉSACCORD**

Explications : *Au pavillon Sagard, les membres du CÉ se questionnent sur la capacité exprimé 16/288 qui ne correspond pas 14/307 actuellement. Moins de locaux mais plus d'élèves.*

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 074 École Jean-Baptiste-Meilleur

Date de la consultation : 01/23/2025 19:15:53 PM

Nom de la direction : Mariela Silvana Bianchi

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 075 École La Visitation

Date de la consultation : 10/28/2024 7:25:04 PM

Nom de la direction : Josée Marceau

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 077 École Madeleine-de-Verchères

Date de la consultation : 12/5/2024 4:20:30 PM

Nom de la direction : Annie Tremblay

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 079 École Saint-Pierre-Claver

Date de la consultation : 1/21/2025 12:30:47 PM

Nom de la direction : Isabelle Periard

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 080 École Champlain

Date de la consultation : 10/28/2024 5:54:32 PM

Nom de la direction : Julie Hamel

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 082 École Saint-Isaac-Jogues

Date de la consultation : 10/30/2024 6:45:59 PM

Nom de la direction : François De La Sablonnière-Tremblay

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 084 École Saint-Gabriel-Lalemant

Date de la consultation : 9/26/2024 8:08:18 PM

Nom de la direction : Sabrina Rossi

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **REFUSÉ**

**Explications :** La prévision de l'effectif de l'établissement 298 en 2024-2025 ne correspond pas du tout à la clientèle présente à l'école (388 vs 291).  
Les travaux du bâtiment 357 ne sont pas en cours. Ils sont en arrêt depuis mars 2022.  
Depuis ce temps, il n'y a pas eu de travaux dans cette bâtisse.  
L'occupation en 23-24 ne correspond pas à 106%. En effet, présentement, il y a 4 locaux vacants dans l'immeuble 298.

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN DÉSACCORD**

**Explications :** La prévision ne tient pas la route. Nous sommes en diminution de la clientèle.

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 085 École Garneau

Date de la consultation : 12/9/2024 2:46:30 PM

Nom de la direction : Pierre-Emmanuel Pednault

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 086 École Saint-Ambroise

Date de la consultation : 10/8/2024 8:15:42 PM

Nom de la direction : Francis Archambault

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 087 École Paul-Bruchési

Date de la consultation : 12/3/2024 6:58:46 PM

Nom de la direction : Nancy Lavallée

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

---

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

---

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 089 École Lanaudière

**Date de la consultation :** 12/4/2024 6:44:04 PM

**Nom de la direction :** Julie Guillemette

#### **ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026**

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

**Réponse : ACCEPTÉ**

**Explications :**

#### **PTRDI 2025-2028 en consultation**

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

**Le CÉ est : EN ACCORD**

**Explications :**

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 091 École Marguerite-Bourgeoys

Date de la consultation : 12/12/2024 5:06:18 PM

Nom de la direction : Édith Des Roches

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 092 École Louis-Colin

Date de la consultation : 1/16/2025 8:02:19 PM

Nom de la direction : Isabelle Tremblay

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

---

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

---

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 094 École Marie-Favery

Date de la consultation : 11/6/2024 7:18:44 PM

Nom de la direction : Martin Malo

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 095 École Saint-Arsène

Date de la consultation : 11/11/2024 3:41:22 PM

Nom de la direction : Jean-François Dazé

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN DÉSACCORD**

Explications : *L'école a une capacité de 25 locaux dans le bâtiment principal.*

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 096 École Saint-Étienne

Date de la consultation : 11/13/2024 6:49:26 PM

Nom de la direction : Etienne Tremblay

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 097 École Arc-en-Ciel

Date de la consultation : 11/12/2024 6:51:52 PM

Nom de la direction : Luc-Étienne Paris

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 097 École Arc-en-Ciel

Date de la consultation : 11/18/2024 4:46:05 PM

Nom de la direction : Luc-Étienne Paris

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 100 École Saint-Paul-de-la-Croix

Date de la consultation : 1/21/2025 7:28:14 PM

Nom de la direction : Medgine Bras

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN DÉSACCORD**

Explications : *La prévision ne tient pas compte du point de service TSA dont les ratios sont nettement inférieurs aux classes régulières. En général, l'école Saint-Paul-de-La-Croix accueille 4 à 7 classes TSA par année. Une classe TSA = 6 à 8 élèves. La surutilisation*

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 101 École Fernand-Seguin

Date de la consultation : 11/12/2024 6:15:02 PM

Nom de la direction : Martin Dugas

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

---

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

---

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 102 École Christ-Roi

Date de la consultation : 11/5/2024 5:48:59 PM

Nom de la direction : Laila Tamda

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 104 École Saint-Gérard

Date de la consultation : 11/14/2024 6:11:06 PM

Nom de la direction : Jacinthe Nolin

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

---

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

---

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 105 École La Mennais

Date de la consultation : 10/10/2024 5:52:56 PM

Nom de la direction : Mireille Langlois

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

---

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

---

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 106 École Hélène-Boullé

Date de la consultation : 11/19/2024 7:58:15 PM

Nom de la direction : Sandra Chamakhi

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

---

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

---

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 107 École Sainte-Cécile

Date de la consultation : 12/3/2024 7:22:47 PM

Nom de la direction : Sophie Daigle

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

---

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

---

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 110 École La Petite-Patrie

Date de la consultation : 12/5/2024 5:41:02 PM

Nom de la direction : Mélanie Cormier

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **REFUSÉ**

Explications : Le bâtiment 211 devient la maison mère.  
Le bâtiment 049 devient l'annexe.

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN DÉSACCORD**

Explications : Le bâtiment 211 devient la maison mère.  
Le bâtiment 049 devient l'annexe.

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 111 École Saint-Enfant-Jésus

Date de la consultation : 10/10/2024 7:56:32 PM

Nom de la direction : Michaël Fortin

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

---

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

---

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 115 École Lambert-Closse

Date de la consultation : 11/6/2024 6:38:13 PM

Nom de la direction : Nathalie Aumais

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

---

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

---

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 117 École Ahuntsic

Date de la consultation : 10/30/2024 6:03:06 PM

Nom de la direction : Stéphane Rochefort

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN DÉSACCORD**

Explications : *Suite aux retards annoncés dans la réfection du pavillon principal de l'école Ahuntsic, le CÉ demande à ce que le déménagement du bâtiment 330 au bâtiment 116 se fassent à l'été 2026.*

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 119 École Saint-André-Apôtre

Date de la consultation : 01/23/2025 20:50:29 PM

Nom de la direction : Caroline Cloutier

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 120 École Saint-Simon-Apôtre

Date de la consultation : 11/27/2024 6:25:15 PM

Nom de la direction : Geneviève Dubois-Psaila

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 121 École Saint-Benoît

Date de la consultation : 10/10/2024 5:57:22 PM

Nom de la direction : Denis Boivin

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **REFUSÉ**

Explications : Avec la nouvelle baisse de ratio, notre capacité est maintenant de 24 classes.

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 122 École Barclay

Date de la consultation : 12/9/2024 8:46:10 PM

Nom de la direction : Carline Fontus

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

---

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

---

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 124 École Camille-Laurin

Date de la consultation : 10/25/2024 8:41:32 AM

Nom de la direction : Éline Rouleau-Girard

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 127 École FACE

Date de la consultation : 11/6/2024 5:53:08 PM

Nom de la direction : Stéphane Abran

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 128 École Barthélemy-Vimont

Date de la consultation : 11/28/2024 6:44:06 PM

Nom de la direction : Stéphane Brunet

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **REFUSÉ**

Explications : Nous nous demandons ce que sont les espaces excédentaires en location indiqués sur l'acte d'établissement.

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 130 École Charles-Lemoyne

Date de la consultation : 10/24/2024 8:14:41 PM

Nom de la direction : Maxime Tassé

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

---

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

---

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 131 École Jeanne-LeBer

Date de la consultation : 01/27/2025 19:16:57 PM

Nom de la direction : Émilie Laporte

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

---

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

---

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 132 École François-de-Laval

Date de la consultation : 11/5/2024 9:32:56 AM

Nom de la direction : Lucie Charette

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 134 École Félix-Leclerc

Date de la consultation : 12/9/2024 5:19:03 PM

Nom de la direction : Sophie Painchaud

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 135 École Bedford

Date de la consultation : 12/5/2024 6:35:25 PM

Nom de la direction : Olivier Veilleux

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **REFUSÉ**

Explications : L'école Bedford partage la totalité de l'immeuble (bâtiment 091) avec l'école Notre-Dame-des-Neiges pendant la réfection de leur bâtiment principal.

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN DÉSACCORD**

Explications : Voir question précédente.

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 137 École Saint-Léon-de-Westmount

Date de la consultation : 11/27/2024 7:08:22 PM

Nom de la direction : Éric Dion

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 139 École Victor-Rousselot

Date de la consultation : 11/11/2024 7:08:29 PM

Nom de la direction : Isabelle Guérin

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 140 École Ludger-Duvernay

Date de la consultation : 10/30/2024 9:02:55 AM

Nom de la direction : Josée Rougeau

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 140 École Ludger-Duvernay

Date de la consultation : 1/6/2025 10:34:33 AM

Nom de la direction : Josée Rougeau

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 142 École Notre-Dame-des-Neiges

Date de la consultation : 11/7/2024 5:08:00 PM

Nom de la direction : Isabelle Pronovost

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **REFUSÉ**

Explications : modifier les adresses maison mère 3131 rue Goyer et annexe 3850 Avenue Dupuis .

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 144 École Lucille-Teasdale

Date de la consultation : 11/26/2024 7:32:08 PM

Nom de la direction : Hélène Da Costa

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

---

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

---

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 145 École Gilles-Vigneault

Date de la consultation : 11/5/2024 7:54:59 PM

Nom de la direction : France Morais

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 146 École Sainte-Odile

Date de la consultation : 11/27/2024 5:05:21 PM

Nom de la direction : Kim Bouchard

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 147 École Alice-Parizeau

Date de la consultation : 10/10/2024 6:29:35 PM

Nom de la direction : Dominique Hébert

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 150 École Simonne-Monet

Date de la consultation : 10/10/2024 4:34:30 PM

Nom de la direction : Julie Cayer

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

---

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

---

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 151 École Louisbourg

Date de la consultation : 1/23/2025 18:04:10 PM

Nom de la direction : Christine Sirois

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **REFUSÉ**

Explications : Nous avons des classes du préscolaire 4 ans et 5 ans. Nous avons un point de service TSA et un point de service Accueil.

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN DÉSACCORD**

Explications : Les corrections ont été apportées au point précédent.

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 152 École des Nations

Date de la consultation : 10/15/2024 6:24:44 PM

Nom de la direction : Benoît Grenier

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 154 École Saint-Zotique

Date de la consultation : 11/20/2024 5:26:40 PM

Nom de la direction : Guy Aurélien Jieumboué Tchinda

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN DÉSACCORD**

Explications : *Le nombre de locaux serait de 12 au lieu de 11*

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 155 École Iona

Date de la consultation : 9/30/2024 7:13:01 PM

Nom de la direction : Annie Labrie

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **REFUSÉ**

Explications : -Apporter une précision au niveau de l'ordre d'enseignement préscolaire: ajouter maternelle 4 ans et maternelle 5 ans  
-Ajouter les points de service à l'acte d'établissement  
-Ajouter au PTRDI les locaux destinés exclusivement au service de garde

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 156 École Notre-Dame-de-Grâce

Date de la consultation : 12/12/2024 3:58:20 PM

Nom de la direction : Daphnée Landry

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 164 École Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours

Date de la consultation : 11/28/2024 8:08:21 PM

Nom de la direction : Marie-Christine Binet

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 165 École Coeur-Immaculé-de-Marie

Date de la consultation : 10/29/2024 7:15:09 PM

Nom de la direction : Marc-André Sévigny

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN DÉSACCORD**

Explications : *BÂTISSE 180 Annexe utilise 9 locaux pour environ 180 enfants*

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 167 École Saint-Jean-de-Matha

Date de la consultation : 10/28/2024 5:11:27 PM

Nom de la direction : Antoine Massoud

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 170 École Sainte-Catherine-de-Sienne

Date de la consultation : 10/17/2024 7:49:01 PM

Nom de la direction : Anne Gaudreau

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

---

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

---

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 171 École Judith-Jasmin

Date de la consultation : 10/17/2024 8:21:50 PM

Nom de la direction : Roxanne Lincourt

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 205 École Victor-Doré

Date de la consultation : 1-22-25 18:36:10 PM

Nom de la direction : Isabelle Beaudin

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 209 École Saint-Pierre-Apôtre

Date de la consultation : 11/8/2024 11:00:08 AM

Nom de la direction : Ariane Lavoie

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 221 École Irénée-Lussier

Date de la consultation : 12/10/2024 11:11:51 AM

Nom de la direction : Rhéal Lauzon

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

---

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

---

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 225 École Joseph-Charbonneau

Date de la consultation : 10/22/2024 6:55:22 PM

Nom de la direction : Emmanuelle Breton

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

---

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

---

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 248 École Le Vitrail

Date de la consultation : 11/15/2024 4:17:03 PM

Nom de la direction : Valérie Robert

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 252 École Louise-Trichet

Date de la consultation : 10/22/2024 5:32:18 PM

Nom de la direction : Caroline Lefebvre

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **REFUSÉ**

Explications : Ajout en 2024-25 de locaux modulaires (2 classes et un local polyvalent).

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 253 Académie Dunton

Date de la consultation : 11/14/2024 8:30:57 PM

Nom de la direction : Mullie Régis

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 254 École Louis-Riel

Date de la consultation : 11/28/2024 2:36:49 PM

Nom de la direction : Nadine Leduc

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN DÉSACCORD**

Explications : *La capacité d'accueil de l'école Louis-Riel étant à son maximum et la prévision de l'effectif augmentant, le conseil d'établissement demande la reprise des locaux actuellement occupés par le centre Tétreaultville dès l'année scolaire 2025-2026.*

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 256 École Édouard-Montpetit

Date de la consultation : 10/23/2024 6:08:49 PM

Nom de la direction : Martin Talbot

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 258 École Marguerite-De Lajemmerais

Date de la consultation : 11/19/2024 5:38:46 PM

Nom de la direction : Karine Galipeau

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 259 École Chomedey-De Maisonneuve

Date de la consultation : 11/21/2024 7:07:04 PM

Nom de la direction : Karine Paquette

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 262 École Joseph-François-Perrault

Date de la consultation : 10/15/2024 8:27:11 PM

Nom de la direction : Julie Dessureault

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 263 École Louis-Joseph-Papineau

Date de la consultation : 10/24/2024 4:48:52 PM

Nom de la direction : Rachel Brassard

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 264 École Pierre-Dupuy

Date de la consultation : 12/10/2024 6:22:53 PM

Nom de la direction : Judith Manigat

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 265 École Jeanne-Mance

Date de la consultation : 10/17/2024 7:54:02 PM

Nom de la direction : Olivier Roy

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **REFUSÉ**

Explications : Le CÉ s'oppose à ce que la clientèle adulte du Centre Lartigue côtoie la clientèle jeune de l'école secondaire Jeanne-Mance. Que ce soit de jour ou de soir en raison des activités parascolaires quotidiennes à l'école.

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN DÉSACCORD**

Explications : Voir réponse précédente question 3

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 267 Académie De Roberval

Date de la consultation : 10/15/2024 9:06:24 PM

Nom de la direction : Bruno Laberge

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 268 École Père-Marquette

Date de la consultation : 11/25/2024 5:10:17 PM

Nom de la direction : Martin Lacroix

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 269 École Georges-Vanier

Date de la consultation : 11/20/2024 8:12:08 PM

Nom de la direction : Guylaine Cool

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 271 École Sophie-Barat

Date de la consultation : 11/27/2024 8:18:57 PM

Nom de la direction : Yannis Ledevin

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 274 École Robert-Gravel

Date de la consultation : 01/23/2025 20:39:13 PM

Nom de la direction : Ronald Jean-Pierre

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **REFUSÉ**

Explications : Mettre à jour l'adresse de l'école : 38 Place Andrée Lachapelle H1T 1C9

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN DÉSACCORD**

Explications : 38 Place Andrée Lachapelle H1T 2C9

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 278 École Lucien-Pagé

Date de la consultation : 11/19/2024 7:31:37 PM

Nom de la direction : Éric Thermidor

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

---

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

---

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 282 École La Dauversière

Date de la consultation : 10/15/2024 7:51:28 PM

Nom de la direction : Elisenda Tomas

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 286 École Saint-Henri

Date de la consultation : 11/28/2024 7:26:47 PM

Nom de la direction : Michel Roy

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 287 École Honoré-Mercier

Date de la consultation : 12/12/2024 6:44:03 PM

Nom de la direction : Jonathan Tessier

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

---

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

---

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 288 École La Voie

Date de la consultation : 12/10/2024 7:11:57 PM

Nom de la direction : Véronique Matteau

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 291 École Saint-Luc

Date de la consultation : 10/8/2024 7:56:42 PM

Nom de la direction : Éric Benoît

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN DÉSACCORD**

Explications : *Le taux de croissance des élèves qui fréquentent l'école Saint-Luc n'est pas en adéquation avec les projections qui sont présentées. La capacité d'accueil est largement dépassée.*

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 303 Centre Saint-Paul

Date de la consultation : 11/19/2024 2:46:20 PM

Nom de la direction : Maya Kitanova

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

---

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

---

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 306 Centre William-Hingston

Date de la consultation : 11/25/2024 3:12:58 PM

Nom de la direction : Beny Bouganim

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

---

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

---

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 315 Centre Marie-Médiatrice

Date de la consultation : 12/16/2024 1:24:22 PM

Nom de la direction : Patricia Coulombe

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 340 Centre Gabrielle-Roy

Date de la consultation : 10/17/2024 1:42:13 PM

Nom de la direction : Marie-Nadège Alcidas

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 343 Centre Gédéon-Ouimet

Date de la consultation : 11/25/2024 1:29:46 PM

Nom de la direction : Daniel Mailhot

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 344 Centre Sainte-Croix

Date de la consultation : 10/23/2024 11:33:46 AM

Nom de la direction : Marie-Christine De Courcy

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

---

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

---

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 358 Centre Saint-Louis

Date de la consultation : 12/3/2024 3:23:23 PM

Nom de la direction : Daniel Mailhot

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

---

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

---

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

---

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 371 Centre Tétreaultville

Date de la consultation : 11/18/2024 2:45:25 PM

Nom de la direction : Chantal Gamelin

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 389 Centre Yves-Thériault

Date de la consultation : 11/7/2024 5:33:01 PM

Nom de la direction : Caroline Boucher

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **REFUSÉ**

Explications : Annexes: Centre Yves-Thériault, annexe Crémazie, 3750, rue Crémazie Est 4e étage (suites 408 et 410) Montréal, H2A 1B6

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN DÉSACCORD**

Explications : Annexes: Centre Yves-Thériault, annexe Crémazie, 3750, rue Crémazie Est 4e étage (suites 408 et 410) Montréal, H2A 1B6

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 414 École des métiers du Sud-Ouest-de-Montréal

Date de la consultation : 12/3/2024 5:15:30 PM

Nom de la direction : Patrice Forest

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 435 École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal

Date de la consultation : 9/30/2024 3:40:02 PM

Nom de la direction : Jean-François Gagnon

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **REFUSÉ**

Explications : Retirer le partage avec l'EMHM de l'annexe

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 457 École des métiers de l'horticulture de Montréal

Date de la consultation : 1/13/2025 8:25:22 AM

Nom de la direction : Éric Dionne

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 474 École des métiers des Faubourgs-de-Montréal

Date de la consultation : 1/13/2025 8:29:22 AM

Nom de la direction : Éric Dionne

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 478 École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal (ÉMICA)

Date de la consultation : 10/9/2024 11:51:26 AM

Nom de la direction : Toni Salhani

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

## RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2025-2026

### 494 École des métiers de l'aérospatiale de Montréal

Date de la consultation : 11/25/2024 11:12:53 AM

Nom de la direction : Karine Fournier

#### ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

*L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.*

**Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :**

Réponse : **ACCEPTÉ**

Explications :

#### PTRDI 2025-2028 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

*Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan*

**Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :**

Le CÉ est : **EN ACCORD**

Explications :

Ville de Montréal



Direction générale  
Bureau du directeur général  
275, rue Notre-Dame Est, 3<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

PAR COURRIEL

Le 10 décembre 2024

Monsieur Maxime Gagnon  
Urbaniste - Coordonnateur  
Service de l'organisation scolaire  
Bureau de la planification et de la gestion des espaces  
Centre de services scolaire de Montréal  
5100, rue Sherbrooke Est, 1<sup>er</sup> étage, bureau 180  
Montréal (Québec) H1V 3R9  
[bpqe@cssdm.gouv.qc.ca](mailto:bpqe@cssdm.gouv.qc.ca)

N/Réf. Mandat DG 2024-034

**Objet : Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2025-2028  
- Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM)**

---

Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir soumis votre Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2025-2028, conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique (LIP), pour lequel vous sollicitez l'avis de la Ville de Montréal.

L'annexe II de la documentation fournie précise que l'avis de la Ville doit porter uniquement sur l'un ou plusieurs des 7 éléments clés indiqués à la LIP, à savoir *le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil et les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan.*

Après consultation des arrondissements et services de la Ville concernés, nous vous informons qu'aucun avis particulier n'a été formulé en lien spécifiquement avec l'un ou plusieurs des 7 éléments indiqués à la LIP.

Toutefois, nous avons consigné en annexe les commentaires de nature variée ayant été transmis par les arrondissements et/ou services de la Ville à propos des activités du CSSDM.

Dans l'ensemble, le CSSDM reste un partenaire important pour la Ville, autant pour la conciliation des nouveaux projets d'écoles que pour la planification future de certains bâtiments excédentaires. Les discussions entre nos organisations dans le cadre du chantier de l'école innovante sont définitivement porteuses d'espoir pour l'avenir.

## RÉPONSES DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Centre  
de services scolaire  
de Montréal

Québec 

La Ville de Montréal poursuit son objectif de développer des milieux de vie équilibrés et complets. Elle voit toute la pertinence du processus d'échange avec le CSSDM entourant l'adoption de la planification des besoins d'espace, notamment pour intégrer la réflexion du besoin dans la planification des secteurs en développement. Pour ce faire, nous saluons votre travail continu visant à bonifier la cohérence, la fiabilité et la représentativité des données pour appuyer cette démarche de planification.

Veillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



Benoit Dagenais

p.j. Annexe

- c. c. Mme Isabelle Gélinas, directrice générale – CSSDM
- Mme Chloé Normand, secrétaire générale – CSSDM
- M. Jean Ouimet, directeur général adjoint – CSSDM
- Mme Sophie Rousseau-Loiselle, directrice générale – Société d'habitation et de développement de Montréal
- Mme Véronique Belpaire, directrice – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
- M. Arnaud Budka, directeur – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
- M. Benoit Glorieux, directeur – Arrondissement du Sud-Ouest
- M. Marc Labelle, directeur délégué – Arrondissement de Ville-Marie
- M. Daniel Lafond, directeur – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
- Mme Diane Martel, directrice – Arrondissement d'Achues-Cartierville
- M. Stéphane Plante, directeur – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
- Mme Nathalie Vaillancourt, directrice – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
- Mme Lucie Careau, directrice – Service de l'urbanisme et de la mobilité
- Mme Annie Gerbeau, directrice - Service de la stratégie immobilière
- Mme Stéphanie Houle, directrice - Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne
- Mme Clotilde Tarditi, directrice – Service de l'habitation

### ANNEXE

L'arrondissement **Mercier-Hochelaga-Maisonneuve** demeure préoccupé par la pérennisation des classes modulaires dont le transfert dans des locaux permanents ne semble pas être en projet par le CSSDM. Il souligne également l'absence de mention à l'égard des deux écoles inoccupées localisées au 3349 rue Adam et au 2599 de Chambly pour lesquelles les intentions demeurent inconnues. Il se questionne sur les raisons sous-jacentes au fait que l'école Ste-Claire ne figure pas dans la liste des établissements.

La Direction des sports de l'arrondissement aimerait obtenir davantage d'informations sur la nature des travaux prévus au gymnase de l'école St-Justin Annexe, ainsi que sur le statut "en analyse" des écoles St-Clément et Guillaume-Coutu et sur le statut "espace transitoire" des écoles St-Fabien et Édouard-Montpetit. Elle se questionne également à savoir si les interventions sur le gymnase de l'Académie Dunton sont prévues en même temps que l'ajout des 523 places.

En ce qui concerne l'arrondissement **Villeray-St-Michel-Parc-Extension**, il s'interroge sur la stratégie du CSSDM en vue de résoudre le manque de classes dans les écoles Sainte-Lucie, Camille-Laurin et Bienville. Il vous informe qu'en cas de démolition du bâtiment de l'École Saint-Noël-Chabanel, le CSSDM devrait débiter rapidement ses démarches s'il désire obtenir l'autorisation réglementaire nécessaire dans les délais.

De son côté, l'arrondissement **Ahuntsic-Cartierville** note l'absence de la mention des travaux à venir à l'École Alice Parizeau alors que la rénovation du gymnase et quelques locaux attenants annoncés par la directrice de l'école seraient prévus dans la prochaine année. L'arrondissement souhaiterait pouvoir bénéficier d'un accès direct au gymnase sans devoir passer par l'école ainsi que l'accès à un bureau de surveillance et un espace de rangement avec une partition indépendante pour faciliter la cohabitation, le tout ayant déjà fait l'objet de discussions entre l'arrondissement et la directrice qui s'est montrée favorable.

Au niveau secondaire, puisque des travaux sont prévus dans l'aile ouest à l'École Sophie-Barat, l'arrondissement se questionne sur le calendrier des travaux. D'une part, il souhaite s'assurer de l'accès au bloc sportif durant les travaux ainsi que de la disponibilité du stationnement et, d'autre part, connaître les heures d'utilisation de la piscine, incluant les possibilités durant les heures de classe.

Le Service de la concertation des arrondissement et de l'expérience citoyenne (SCAEC) observe que, parmi les espaces excédentaires du CSSDM, plusieurs abritent des Centres de la petite enfance (CPE) et autres organismes communautaires. Dans le but de l'aider à planifier son support et à mieux arrimer ses efforts avec ses partenaires, il serait utile d'obtenir, en amont, une liste avec adresses des CPE et autres organismes à risque d'éviction. Le SCAEC indique que le CPE Trois Petits Tours et le Centre Laverdure avec Solidarité Ahuntsic sont des exemples d'évictions ayant des répercussions importantes pour la population et dont la planification aurait contribué à en réduire les impacts.

En ce qui concerne les écoles primaires et secondaires, il nous serait pertinent de savoir si l'immigration et les classes de francisation sont intégrées dans les calculs d'utilisation des écoles.